

NEWSLETTER INNOVATION

Mouvement
des **Entreprises**
de France 

Newsletter #5 - Juin 2022

Le chiffre du mois : 13, le nombre d'universités françaises dans le Top 500 du classement de Leiden, qui sur la notoriété scientifique des établissements ([lien vers l'article sur le site du MESRI](#))

Le classement de l'université de Leiden, créé en 2011, vise à mesurer la notoriété des établissements. Le palmarès 2022 classe 1318 établissements selon leur volume de publications et d'impact, la collaboration, l'ouverture des articles et la part de femmes autrices. **La France place 13 établissements dans le Top 500, ce qui lui permet d'être au 9ème rang international**, la Chine, les Etats-Unis et l'Allemagne composant le podium.

Sorbonne Université (97^{ème}) est la première université française, suivi de Paris Saclay, Paris Cité et Aix-Marseille. 11 des 14 établissements issus de la politique de regroupement se retrouvent ainsi dans le classement.

L'édition 2022 du Baromètre du Progrès MEDEF-ODOXA présenté par Anne Lauvergeon, co-présidente la commission innovation, revient sur les conditions d'acceptation de l'innovation ([lien vers l'article L'Express](#))

Notre baromètre annuel a bénéficié d'un article de restitution pour son édition 2022. Revenant sur les conclusions du baromètre en matière d'attente sur la sécurité de l'innovation de la part des Français, **Anne Lauvergeon commente « il faut éclaircir la part d'ombre du progrès »**. Faciliter l'expérimentation grâce au principe d'innovation permettrait d'en faciliter l'adoption ou selon les mots d'Anne Lauvergeon « il ne suffit pas de décréter l'innovation, il faut favoriser son acceptation ».

Lien MEDEF : <https://www.medef.com/fr/actualites/4e-edition-du-barometre-progres>

Les résultats mitigés des grands groupes français investissant dans les startups ([lien vers la publication du CNRS en libre accès](#))

Afin de démarcher les entreprises et leur proposer des partenariats de recherche, le CNRS lance le recrutement de 100 ingénieurs sous contrat de 3 ans. Une première vague de 22 ingénieurs sera déployée dès 2022. **Le pilotage de ces recrutements et leur animation seront réalisés par la Direction générale déléguée à l'innovation sous l'autorité de Jean-Luc Moullet**. Ces ingénieurs auront aussi la tâche de travailler sur le renforcement des liens avec les autres acteurs de la recherche partenariale et du transfert de technologie, notamment les pôles universitaires d'innovation, créés dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche 2020-2027.

La nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche présente ses priorités ([lien vers l'article de NewsTank avec le discours de passation](#))

Lors de sa passation avec Frédérique Vidal le 20 mai dernier, Sylvie Retailleau a présenté ses priorités pour le MESRI. Celles-ci sont de trois ordres :

- **La vie et précarité étudiantes**
- **L'attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche**
- **Le renforcement des politiques de recherche à travers les interactions public-privé, l'échelon européen et la coopération entre organismes**

Elle a annoncé inclure dans ses réflexions ministérielles un triptyque « formation, recherche et innovation ». Elle défend aussi une méthode de concertation avec les communautés d'enseignants et chercheurs ainsi que de planification pluriannuelle.

Par ailleurs, le député Renaissance Roland Lescure, président de la commission des Affaires économique et rapporteur général de la loi Pacte, fait son entrée au Gouvernement en tant que ministre délégué chargé de l'Industrie.

La mission d'information sénatoriale Excellence de la recherche a remis son rapport d'information sur la réindustrialisation de la France ([Lien vers la synthèse du rapport sur le site du Sénat](#))

Ce rapport, auquel la commission innovation du MEDEF a contribué, formule des recommandations regroupées en sept axes :

- **Faire de la commande publique un levier essentiel de croissance pour les entreprises industrielles innovantes**
- **Faire converger temps administratif et temps économique**
- **Réorienter les aides fiscales pour mieux accompagner le passage à l'échelle des petites et moyennes entreprises innovantes**
- **Élaborer, dès 2022, une loi pluriannuelle de programmation de l'innovation, pour renforcer l'efficacité de la politique de valorisation**
- **Faire émerger un écosystème de fonds d'investissement dédiés aux entreprises industrielles innovantes**
- **Inciter les grands groupes à s'impliquer dans l'émergence et la croissance des entreprises innovantes**
- **Faire de la propriété industrielle et de la normalisation des sources de compétitivité**

Le rapport recommande aussi une refonte du CIR, avec un recentrage sur les PME. Le MEDEF continue à s'opposer à une telle mesure.

Webinaire mercredi 6 juillet 9h30 | Présentation des résultats de l'édition 2022 du palmarès de la souveraineté économique du cabinet VELITE (stison@medef.fr)

La commission souveraineté du MEDEF a le plaisir de vous convier à sa prochaine réunion co-présidée par Emilie Mouren-Renouard et Laurent Giovachini le mercredi 6 juillet à partir de 9h30. Ça sera l'occasion d'une présentation par le Cabinet VELITE, membre de la Commission Souveraineté, des résultats de l'édition 2022 de leur **palmarès de la souveraineté économique qui mesure la contribution des entreprises du CAC 40 à la souveraineté économique de la France, notamment à travers la force d'innovation technologique.**

Le lien Teams sera transmis aux seuls inscrits au mardi 5 juillet au plus tard auprès de Stéphanie Tison (stison@medef.fr).